



Marché public de Travaux
Passation : MAPA
(Article 28 du code des marchés publics)

RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT ÉCOLE JEAN CÔTE

550 Route de Ste Anne
42130 Marcilly-le-Châtel

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Maire - **Commune de MARCILLY LE CHATEL** – 1 Place de la mairie -
42 130 Marcilly-le-Châtel

Maîtrise d'œuvre :

Commune de MARCILLY LE CHATEL

TYPE : MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : le 19 juillet 2018 à 12H00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.1. OBJET DU MARCHÉ	3
1.2. PROCEDURE DE PASSATION	3
1.3. CLASSIFICATION CPV	3
ARTICLE 2 : DISPOSITIONS GENERALES	4
2.1. DECOMPOSITION EN LOTS ET TRANCHES	4
2.2. DELAIS D’AFFERMISSEMENT DES TRANCHES CONDITIONNELLES	4
2.3. FORME JURIDIQUE DE L’ATTRIBUTAIRE	4
2.4. VARIANTES	4
2.5. VISITE DES LIEUX	5
2.6. DELAIS DE REALISATION	5
2.7. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	6
2.8. DELAI DE VALIDITE DES PROPOSITIONS	6
ARTICLE 3 : DOSSIER DE CONSULTATION	6
3.1. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
3.2. RETRAIT DEMATERIALISE	6
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES PROPOSITIONS	7
4.1. DOCUMENTS A FOURNIR PAR TOUS LES CANDIDATS	7
4.2. DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT RETENU	7
4.3. LANGUE DE REDACTION DES PROPOSITIONS	8
4.4. UNITE MONETAIRE	8
ARTICLE 5 : MODALITES DE DEPOT DES OFFRES	8
5.1. DEPOT DE L’OFFRE « PAPIER »	8
5.2. DEPOT DE L’OFFRE « DEMATERIALISEE »	8
ARTICLE 6 : CRITERES D’ATTRIBUTION	8
6.1 SELECTION DES CANDIDATURES	8
6.2. JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES	8
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10
7.1. RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES - ADMINISTRATIFS	10
7.2. RECOURS	10
ANNEXE N°1	CONDITIONS GENERALES D’UTILISATION DE LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION
ANNEXE N°2	NOTICE DEPOT D’UN PLI DEMATERIALISE

Article 1 : Objet de la consultation

1.1. Objet du marché

La présente consultation concerne les travaux de rénovation et extension de l'école Jean Côte à Marcilly-le-Châtel

L'opération consiste en :

- une extension dans la cour Est pour création d'une entité « Ecole maternelle »
- un réaménagement intérieur de l'aile Sud : pour agrandir la cuisine et salle à manger et créer une 7^{ème} classe.
- un réaménagement des abords et espaces extérieurs pour mise aux normes d'accessibilité dont aménagement d'une place de stationnement PMR et l'installation de la cour des maternelles au Sud en niveau -1.

1.2. Procédure de passation

La présente consultation est lancée selon une procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics, avec la possibilité de recourir à des négociations avant l'attribution des marchés.

1.3. Classification CPV

Les classifications principales conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Désignation	CPV
DEMOLITIONS - GROS-OEUVRE	45110000-8 Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier. 45223220-4 Travaux de gros œuvre.
CHARPENTE BOIS	45261100-5 Travaux de charpente. 45420000-7 Travaux de menuiserie et de charpenterie.
COUVERTURE TUILES - ZINGUERIE - ETANCHEITE	45260000-7 Travaux de couverture et travaux d'autres corps de métier spécialisés. 45261420-4 Travaux d'étanchéification.
MENUISERIES EXT. BOIS VITREES	45421000-4 Travaux de menuiserie.
METALLERIE	45262410-8 Travaux d'assemblage d'ossatures métalliques de bâtiment. 45340000-2 Travaux d'installation de clôtures, de garde-corps et de dispositifs de sécurité.
MENUISERIE INTERIEURE	45421000-4 Travaux de menuiserie.
PLATRERIE – ISOLATION - PEINTURE	45410000-4 Travaux de plâtrerie. 45321000-3 Travaux d'isolation thermique. 45323000-7 Travaux d'isolation acoustique. 45324000-4 Travaux de pose de plaques de plâtre. 45421146-9 Mise en place de plafonds suspendus. 45442110-1 Travaux de peinture de bâtiments.
CHAPES RAPPORTEES	45262321-7 Travaux de chape.
CARRELAGE-FAIENCES	45431100-8 Carrelage de sols. 45431200-9 Carrelage mural.
SOLS MINCES	45432111-5 Travaux de pose de revêtements de sols souples.
FACADES	45443000-4 Travaux de façade
VETURE TERRE CUITE	45262521-9 Maçonnerie de parement.
PLOMBERIE-SANITAIRE	45330000-9 Travaux de plomberie.
CHAUFFAGE - VMC	45331000-6 Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation.
ELECTRICITE	45311200-2 Travaux d'installations électriques.

Article 2 : Dispositions générales

2.1. Décomposition en lots et tranches

Le présent marché est composé des 15 lots suivants :

Lot n°1	DEMOLITIONS - GROS-OEUVRE
Lot n°2	CHARPENTE BOIS
Lot n°3	COUVERTURE TUILES - ZINGUERIE - ETANCHEITE
Lot n°4	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS VITREES - OCCULTATION
Lot n°5	METALLERIE
Lot n°6	MENUISERIES INTERIEURES BOIS
Lot n°7	PLATRERIE - ISOLATION - PEINTURES
Lot n°8	CHAPES RAPPORTEES
Lot n°9	CARRELAGES - FAIENCES
Lot n°10	SOLS SOUPLES
Lot n°11	ENDUITS DE FAÇADES
Lot n°12	VETURE TERRE CUITE
Lot n°13	PLOMBERIE - SANITAIRE
Lot n°14	CHAUFFAGE - VENTILATION
Lot n°15	ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES

2.2. Prestations Supplémentaires Eventuelles ou Alternatives (P.S.E ou P.S.A).

Les Prestations supplémentaires Eventuelles ou les Prestations Supplémentaires Alternatives, s'il y en a et si elles sont retenues, feront partie de l'analyse de l'offre et entreront dans le classement de celles-ci.

2.3. Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

La transformation d'un groupement dans une forme juridique déterminée ne pourra pas être exigée, ni pour la présentation de l'offre, ni après l'attribution du marché.

2.4. Variantes

- Offre de base

Le prestataire doit présenter une offre de base conforme à l'objet de la présente consultation et aux exigences minimales attendues des produits telles que spécifiées dans le cahier des clauses administratives particulières et le détail quantitatif estimatif.

- Variante

Conformément à l'article 50 du CMP, le prestataire a la possibilité de présenter une ou plusieurs variantes dont :

- Les exigences techniques minimales sont telles que spécifiées dans le détail quantitatif estimatif ;

- Les modalités de présentation sont similaires à celles de l'offre de base.

La commune sera particulièrement attentive à toute variante permettant :

- d'améliorer la qualité des prestations ;
- une diminution des coûts ;
- de favoriser toute action en faveur du développement durable.

Le candidat devra présenter l'offre de base (art. 5 du CMP) et un dossier particulier pour la variante.

Le prestataire indiquera clairement les modifications qu'il propose au détail quantitatif estimatif avec les avantages y afférant et les répercussions sur son montant par rapport à l'offre de base.

2.5. Visite des lieux

La visite des lieux est obligatoire. Elle est planifiée sur 2 jours et en présence de l'architecte.1

Les rendez-vous sont prévus sur place : 550 route Ste Anne à Marcilly-le-Châtel:

Prendre rendez-vous en mairie au 04 77 97 40 80

A l'issue de la visite, un certificat de passage est remis aux candidats.

Le certificat de passage devra être remis avec l'offre.

2.6. Délais de réalisation

Le délai commence à la date indiquée dans l'ordre de service n°1 de démarrage des travaux.

	<u>LOTS</u>	<u>DELAI D'EXECUTION</u> hors délai de préparation Mois d'août compris
1	DEMOLITIONS - GROS-OEUVRE	Voir planning prévisionnel : «DCE indice 1 » du 25.05.18 : 12 MOIS
2	CHARPENTE BOIS	
3	COUVERTURE TUILES - ZINGUERIE - ETANCHEITE	
4	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS VITREES - OCCULTATION	
5	METALLERIE	
6	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	
7	PLATRERIE - ISOLATION - PEINTURES	
8	CHAPES RAPPORTEES	
9	CARRELAGES - FAIENCES	
10	SOLS SOUPLES	
11	ENDUITS DE FAÇADES	
12	VETURE TERRE CUITE	
13	PLOMBERIE - SANITAIRE	
14	CHAUFFAGE - VENTILATION	
15	ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	

Pour tous les lots, un planning prévisionnel indique les périodes d'interventions.

Il est donné un délai de préparation du chantier de 4 semaines.

NB : l'école devant ouvrir à la rentrée de septembre 2019, toutes les périodes de vacances seront travaillées, dont une partie de l'été 2019, indispensable pour tenir les délais : les entreprises devront prendre toutes les moyens nécessaires pour être en mesure de maintenir les équipes sur chantier pendant les périodes de vacances scolaires suivant planning.

2.7. Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.8. Délai de validité des propositions

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 3 : Dossier de consultation

3.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation ;
- l'acte d'engagement (AE)
- le Cahier des Clauses administratives Particulier (CCAP) ;
- le détail quantitatif estimatif (DQE) de chaque lot ;
- le canevas du mémoire technique ;
- un planning des travaux ;
- les plans de travaux ;
- le PGC
- le rapport de sol
- les conditions générales d'utilisation de la plateforme de dématérialisation
- les conditions de dépôt de plis de la plateforme de dématérialisation

3.2. Retrait dématérialisé

Le dossier de consultation des offres est entièrement et gratuitement téléchargeable sur le site du Conseil général de la Loire http://www.loire.fr/jcms/ci_527957/services-entreprises

Il conviendra de vous inscrire gratuitement en quelques instants sur le site de dématérialisation des marchés publics du département de la Loire.

Lors du téléchargement du DCE, le candidat doit obligatoirement renseigner l'ensemble des champs (nom de l'entreprise, adresse électronique, nom d'un correspondant, etc.) afin de bénéficier automatiquement de toutes les informations complémentaires, diffusées le cas échéant, lors du déroulement de la présente consultation.

La responsabilité de la Commune ne saurait être recherchée en cas d'impossibilité ou d'incident de transmission résultant du défaut ou de la fourniture de renseignements erronés.

Les documents seront également disponibles et téléchargeables sur le site internet de la commune :

<http://www.marcillylechatel.eu/vie-du-village/marches-publics-en-cours/>

Article 4 : Présentation des propositions

4.1. Documents à fournir par tous les candidats

Si le candidat répond à plusieurs lots, il devra faire un seul dossier administratif et un dossier offre par lot.

- Les pièces administratives :

Le dossier comportera impérativement (le cas échéant, pour chacun des membres du groupement, ainsi que pour les sous-traitants), les pièces suivantes :

- la lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses co-traitants suivant le modèle DC 1 (téléchargeable sur www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat) ou équivalent, intégralement renseignée ;
- la déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement suivant le modèle DC 2 (téléchargeable sur www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat) ou équivalent intégralement renseignée ;
- les capacités techniques et financières du candidat et le cas échéant des membres du groupement et/ou des sous-traitants ;
- les moyens humains du candidat ;
- déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- présentation d'une liste des principaux travaux effectués au cours des trois dernières années, indiquant la date, le contenu, le montant et les coordonnées du client ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

En cas de recours à la sous-traitance, joindre pour chaque sous-traitant envisagé le formulaire DC4 ainsi qu'en annexe, les documents attestant des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il pourra demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature (article 52 du Code des Marchés Publics).

- L'offre sera composée des pièces suivantes :
 - L'acte d'engagement, daté et signé par un représentant dûment habilité du candidat ;
 - Le DQE complété et signé ;
 - Le mémoire technique et organisationnel pour l'appréciation du critère de la valeur technique ;
 - Le certificat de passage.

4.2. Documents à fournir par le candidat retenu

Au stade de l'attribution, conformément à l'article 46-III du Code des Marchés Publics (CMP), il sera demandé, dans un délai de 5 jours les documents suivants, s'ils n'ont pas été joints lors de la candidature :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus (formulaire NOTI2).
- La (ou les) attestation(s) d'assurance, valide pour l'année en cours ;
- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat retenu devra joindre les certificats ou déclarations mentionnés à l'article 46 du CMP.

4.3. Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

4.4. Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : Euro.

Article 5 : Modalités de dépôt des offres

5.1. Dépôt de l'offre « papier »

L'offre sera transmise sous pli cacheté portant l'adresse et mentions suivantes :

Mairie de MARCILLY LE CHATEL

1 Place de la mairie

42 130 Marcilly-le-Châtel

Offre pour : **RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT ÉCOLE JEAN CÔTE**
LOT N°..... » **« NE PAS OUVRIR »**

L'offre devra être adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou remise contre récépissé à l'adresse ci-dessus.

Elle devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

5.2. Dépôt de l'offre « dématérialisée »

Plateforme du Conseil Général de la Loire – AWS : Voir les conditions d'utilisation dans l'annexe jointe intitulée « CONDITIONS GENERALES DU DEPOT D'UN PLI DEMATERIALISE ».

Le dépôt de l'offre dématérialisée doit respecter la même date limite pour la remise de l'offre sous peine d'être éliminée.

Article 6 : Critères d'attribution

6.1 Sélection des candidatures

Ne seront pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP ;
- Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du CMP ;
- Les candidatures qui ne présentent pas de garanties techniques et financières suffisantes.

6.2. Jugement et classement des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics.

Le Pouvoir adjudicateur élimine les offres non conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation. Il choisit l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères pondérés définis ci-dessous.

1) Le prix des prestations : noté sur 20, coefficient 60%

L'offre la moins distante se verra attribuer la note de 20, puis chaque candidat sera classé proportionnellement.

Note sur 20 du candidat

2) Valeur technique : noté sur 100, coefficient 40%

La valeur technique de l'offre sera notée sur 100 d'après les éléments suivants (voir mémoire technique):

1. Organisation du chantier: sur 40 points
 - 1.1. Moyens humains /7
 - 1.2. Organisation palliative /3
 - 1.3. Moyens matériels /7
 - 1.4. Mode opératoire /8
 - 1.5. Délais, planning et phasage /10
 - 1.6. SAV /5
2. Marques, références et provenance des matériaux : sur 20 points
3. sécurité : sur 20 points
4. Démarche environnementale, traitement des déchets : sur 20 points
 - 4.1. gestion des déchets /6
 - 4.2. produits et colles /7
 - 4.3. réduction nuisances sonores /7

Cet examen reposera sur l'exploitation des documents produits par le candidat dans sa proposition.

L'analyse des offres se fera en tenant compte des PSA ET PSE.

L'offre considérée comme « économiquement la plus avantageuse » sera celle obtenant la meilleure appréciation globale sur l'ensemble des critères précités.

Le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les deux candidats arrivés en tête du classement. Les négociations pourront porter sur l'ensemble des critères de sélection des offres et pourront être effectués par le biais de courriers, courriels, télécopies, entretiens physiques.

En cas d'égalité de points (sur la totalité) entre deux ou plusieurs candidats, il sera fait application de l'article 53 IV du Code des Marchés publics, pour le droit de préférence et, en cas de nouvelle égalité, le critère de prix le plus bas sera déterminant pour départager les candidats ex-aequo.

Si le candidat retenu ne fournit pas les certificats ou déclarations mentionnés à l'article 46 du CMP dans un délai de 5 jours, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par le Pouvoir adjudicateur qui présente la même demande au candidat suivant le classement des offres.

En cas de discordance constatée dans une offre, les prix unitaires prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du devis quantitatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans le devis quantitatif seront rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.

Lors de l'examen des offres, le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaires.

Le Pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Pour chaque lot, la commune de Marcilly-le-Châtel négociera avec les 2 candidats ayant obtenus les meilleures notes à l'issue de l'analyse. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre et notamment sur les matériaux utilisés, les procédés mis en place, le prix... Cette négociation prendra la forme d'un rendez-vous en Mairie de Marcilly-le-Châtel, d'un fax ou d'un mail.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours. Le candidat s'il le souhaite peut dès la remise des candidatures joindre ces documents.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1. Renseignements techniques - administratifs

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

MAIRIE DE MARCILLY LE CHATEL

1 place de la mairie
42130 MARCILLY LE CHATEL

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Renseignements techniques : Marie Renée DESAGES
Architecte DPLG
2 place de la mairie
42140 FONTANES
04 77 34 59 71
mr.desages@wanadoo.fr

Renseignements administratifs : Mairie de Marcilly le Châtel
1 place de la mairie
42130 MARCILLY LE CHATEL
04 77 97 40 80
marcillym@wanadoo.fr

7.2. Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Lyon
184 rue Duguesclin
69433 LYON CEDEX 03
Tel : 04 78 14 10 10 - Fax : 04 78 14 10 65
greffe.ta-lyon@juradm.fr